



# SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD

Département du Puy de Dôme – Arrondissement de Riom

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2019 A PONTAUMUR

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF le 26 juin 18H30**, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pontaumur sous la Présidence de Mr BATTUT Laurent.

*Nombre de membres en exercice : 66*

*Date de convocation : 12 juin 2019*

**Présents** : ANTUNES Fernand, ARCHAUD Claude, ARNAUD Daniel, BARRIER Martine, BATTUT Laurent, BESANCON Marie Hélène, BROCHARD Marie Laure, BRUNELET Jean-Pierre, CAZE Alain, COHADON Eric, COMBRE André, FARGEIX Alain, FAUVERTEIX Marie-Noëlle, ISACCO Jean-Luc, MAILLOT Bernard, MANDON Roger, MANUBY Didier, MAZAL Jean, MICHON Claude, MICHON Noël, MILLET Serge, MOREL Michel, MORVAN Julien, MOURTON Jean-Pierre, PERRIER Claude, POUGHEON Jacky, RIVET Annie, ROSSIGNOL Lucette, ROUDAIRE Jacques, SENEGAS-ROUVIERE Didier, SERVIERE Gilles, VERDIER Paul, VIDAL Josiane, VIGNOL Marianne

**Représentés avec pouvoirs**: DAVID Jean, GAIDIER Michelle, GARDE Mathieu, MAZUEL Didier, ROY Céline, TOURREIX Jean Luc

**Absents** : BARRET Pierre Edouard, BERTRAND Pierre, BOBIER David, BOUCHAUD Monique, CHABORY Jean-Claude, CHAMBROUTY Jean-Paul, CHASSAING Valérie, De CASTRO Fernand, DROUILLARD Hugo, DUTEIL Jean-Christophe, GIRAUDON Gilles, JARRIER Daniel, LACAM Roland, LAPORTE Bernard, LEMAIRE Jean-Philippe, MEZZAROBBA Eric, MOURTON Valérie, MULLER Lionel, PEYRONNY Jean-Louis, POUGHEON Thierry, POUGHON Pierre, ROGER Jacqueline, ROUGHEOL Cédric, SABY Frédéric, VAN KATWIJK Jean, VILLEBONNET Pierre

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 66 |
| Nombre de membres présents :    | 34 |
| Nombre de votants :             | 40 |

Le Président remercie la Mairie ainsi que Mr MILLET d'accueillir le Comité Syndical et souhaite la bienvenue aux délégués.

Monsieur le président donne ensuite lecture du compte rendu du Comité syndical du 6 mars 2019 qui s'est déroulé à Pontaumur. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il précise qu'une question est rajoutée à l'ordre du jour :

- Modification de la convention de mise à disposition du broyeur du SICTOM
- Subvention broyeur
- Subvention gobelets réutilisables

## Questions débattues

### **1. COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU VALTOM**

Intervention Laurent BATTUT sur le comité syndical du VALTOM du 20 juin dernier.

- Projet SERGIES ISDND de Miremont (début du printemps 2020)
- Travaux de réhabilitation du casier n°2 de Miremont (Entreprise Monteil, début juillet 2019)

### **2. DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Président cède la parole à monsieur FARGEIX, Vice-Président, qui expose au Comité Syndical Des erreurs ont été constaté par la Trésorière par à rapport au vote du budget saisi. De plus, la DM n°2 votée le 5 décembre 2018 par rapport à quatre emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole transférés au VALTOM par avenant du 11 décembre 2015 n'a pas été totalement réalisé en 2018.

Aussi, il est nécessaire de régulariser la situation à nouveau en sortant ces emprunts de notre comptabilité et donc de prévoir les crédits nécessaires pour constater les opérations d'ordre budgétaires à faire.

Monsieur FARGEIX propose d'adopter la décision modificative suivante :

| <b>Section de fonctionnement</b>              |                      |   |                      |
|---|----------------------|---|----------------------|
| <b>Dépenses</b>                               |                      | <b>Recettes</b>                               |                      |
| Art. 6483 - Cessations progressive d'activité | -200 €               |   |                      |
| Art. 64831 – Indemnités aux agents            | 200 €                |   |                      |
| Art. 616 - Primes d'assurance                 | - 22 500 €           |   |                      |
| Art. 6161 - Multirisques                      | 22 500 €             |   |                      |
| Chapitre 68 - Amortissement                   | - 67409 €            |   |                      |
| Chapitre 042-6811 - Amortissement             | 67 409 €             |   |                      |
| Art. 023 - Virement section d'investissement  | 983 534 ,72 €        | Art. 7788-042 - Produits exceptionnels divers | 983 534 ,72 €        |
| <b>Total</b>                                  | <b>983 534 ,72 €</b> | <b>Total</b>                                  | <b>983 534 ,72 €</b> |

| <b>Section d'investissement</b>   |               |   |               |
|-----------------------------------|---------------|---|---------------|
| <b>Dépenses</b>                   |               | <b>Recettes</b>   |               |
| Art. 1641-040 - Emprunts en euros | 983 534 ,72 € | Art. 021 – Virement de la section de fonctionnement     | 983 534 ,72 € |
|                                   |               | Art. 1313 - Subv équipement transférable département    | 1 300,00 €    |
|                                   |               | Art 1313-041 - Subv équipement transférable département | -1 300,00 €   |

|       |               |       |               |
|-------|---------------|-------|---------------|
| Total | 983 534 ,72 € | Total | 983 534 ,72 € |
|-------|---------------|-------|---------------|

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette décision modificative n°1.*

### 3. POINT ETUDE FUSION DES 3 SYNDICATS

Le SMCTOM de la Haute Dordogne a décidé de se retirer de l'étude début mai. Aussi, Monsieur le Président explique au comité syndical que l'étude Fusion continue uniquement avec le SICTOM des Combrailles. Il rappelle toutefois les 2 principes fondamentaux à cette fusion : le financement du service par la REOM et la mise en place d'une REOM communale.

### 4. PRESENTATION DU SCHEMA TERRITORIAL DE GESTION DE DECHETS ORGANIQUES

Le Schéma Territorial de Gestion des déchets Organiques voté par le VALTOM le 20 juin dernier, se décline sur chaque territoire.

Monsieur ARCHAUD, Vice-Président en charge de la Prévention présente les enjeux financiers et réglementaires de ce schéma sur le territoire du SICTOM.

Monsieur le Président rappelle qu'un tel schéma ne pourra se mettre en place sans un investissement financier mais aussi humain de la part du SICTOM (3 agents à embaucher). Il paraît indéniable qu'un relais et un investissement de proximité des communes est primordiale à la réussite des opérations de compostage de quartier ou de gros producteurs. Le SICTOM souhaite développer 117 points de compostage de quartier d'ici 2024.

Monsieur le Président demande à ce qu'une réflexion soit menée au sein des communes, d'ici le comité syndical de septembre sur les points qui pourraient être installés sur leur territoire. Il indique également que le STGDO sera validé au prochain comité syndical.

Dès la rentrée, 2 nouveaux points de compostage pourraient être développés (2<sup>nd</sup> semestre 2019) :

- Composteur de quartier Villossanges
- Restaurant scolaire de l'école de St Ours

### 5. MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BROEUR DU SICTOM

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'au vue de l'utilisation faite par les communes du broyeur à végétaux du SICTOM, il est nécessaire de modifier la convention de mise à disposition du broyeur, en intégrant un article relatif au graissage et au nettoyage.

***Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical, décide***

- **D'APPROUVER** le nouvel article concernant le nettoyage et les modalités d'entretien du broyeur, tel que présenté sur le document joint en annexe,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition avec les communes ou EPCI concernés.

### 6. OCTROI DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN BROEUR INDIVIDUEL

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération adopté par le Comité Syndical en date du 9 octobre 2015 concernant la décision de subventionner les habitants du territoire du SICTOM

Pontaurmur Pontgibaud s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à hauteur de 30% du montant toutes taxes comprises pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux.

Il précise que la subvention est plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la réception de quatre demandes de subvention :

| Date de la demande | Dénomination de la structure | Commune            | Montant de dépenses subventionnable en €/H.T. | Montant de la subvention octroyée |
|--------------------|------------------------------|--------------------|---|-----------------------------------|
| 10/06/2019         | Brissay Marielle             | La Goutelle        | 1190.00 €                                     | 150 €                             |
| 25/06/2019         | Annette et Thierry Quinsat   | St Jacques d'Ambur | 560 €   | 150 €                             |
| 30/04/2019         | Arnaud Joseph                | Montel de Gelat    | 199.90 €                                      | 59.97€                            |
| 03/05/2019         | Gourdy Thierry               | Landogne           | 444 €   | 133.20€                           |
| <b>TOTAL</b>       |                              |                    |   | <b>493.17€</b>                    |

**Où l'exposé du Président et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** d'octroyer la subvention d'un montant de **150.00 €** au profit de Madame Brissay Marielle, la subvention d'un montant de **150.00 €** au profit de Madame et Monsieur Quinsat Annette et Thierry, la subvention d'un montant de **59.97 €** au profit de Monsieur Arnaud Joseph, et la subvention d'un montant de **133.20 €** au profit de Monsieur Gourdy Thierry.
- **AUTORISE** le Président à verser la subvention aux personnes précitées,

## **7. SUBVENTION ASSOCIATIONS POUR ACHATS DE GOBELETS REUTILISABLES**

Monsieur le Vice-président rappelle les termes de la délibération adopté par le Comité Syndical en date du 28 septembre 2012 concernant la décision de subventionner les associations sportives et culturelles du territoire, ainsi que les collectivités, à hauteur de 30% du montant hors taxes pour l'acquisition de gobelets réutilisables.

Il précise que le montant subventionnable est plafonné à 1 000 € hors taxes, soit l'octroi d'une subvention maximale de 300€ par association ou collectivité.

Monsieur le Vice-président informe le Comité Syndical de la réception de 1 demande de subvention de la part d'associations du territoire concernant l'achat de gobelets réutilisables.

| Date de la demande | Dénomination de la structure        | Montant de dépenses subventionnable en €/H.T. | Montant de la subvention octroyée |
|--------------------|-------------------------------------|---|-----------------------------------|
| 20/06/2019         | Comité des fêtes de Bromont Lamothe | 118.44 €                                      | 35.53 €                           |
| <b>TOTAL</b>       |                                     |   | <b>35.53 €</b>                    |

**Où l'exposé du vice-président et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** d'octroyer une subvention à l'association précitée pour un montant total de **35.53€**,
- **AUTORISE** le Président à verser les subventions aux associations précitées,
- **PRECISE** que le versement des subventions sera effectué sur présentation de la facture correspondant à l'achat et d'un gobelet réutilisable réalisé.

## 8. POINT CODEC

Un comité de pilotage a eu lieu le 2 avril en présence de l'ensemble des syndicats, l'ADEME et le VALTOM pour voir l'avancement global sur l'ensemble du territoire couvert par le CODEC.

- Jeudi 16 mai – Visite ECHALIER/VERNEA pour les habitants du territoire (34 personnes) – prise en charge du transport par le SICTOM
- Samedi 18 mai – Stand du SICTOM lors du « marché aux plantes » organisé par l'association des parents d'élèves de Bromont Lamothe. Remise du compost de quartier produit par les habitants et l'école.
- Jeudi 20 juin – Conférence sur la Jardinage au naturel organisé par le SICTOM et animé par P. Feltz au Château Dauphin.

### Prochaines échéances ou date à venir :

- Du 1<sup>er</sup> au 6 juillet - Diffusion du Dépliant 2019 du SICTOM avec un zoom sur l'acier et l'aluminium.
- Mi-septembre : Mise en place colonne verre Montfermy et don à la ligue contre le cancer.

## 9. APPEL A PROJET CITEO : EXTENSION CONSIGNES DE TRI ET AMELIORATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES LEGERS

Lors du comité syndical du 5 décembre dernier, le comité syndical a validé le principe de mettre en œuvre l'extension des consignes de tri plastiques sur son territoire en 2021 et de répondre à l'appel à projet Citéo sur le volet collecte et tri de mars 2019.

**Aussi, les services du SICTOM travaillent actuellement à l'appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri (phase 3) et à plusieurs leviers afin d'optimiser la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques :**

- Appel à candidature pour l'ECT obligatoire pour toutes les collectivités du VALTOM : petits plastiques (pot de yaourt, barquettes) et films plastiques.
- Le dossier doit expliquer comment le SICTOM va faire face aux tonnages supplémentaires attendus (environ 8kg/hab/an) (bacs supplémentaires, camion 26 tonnes, passage en C1 si besoin pour les bacs jaunes, fréquence plus importante pour les colonnes...)
- Communication commune avec toutes les collectivités et le VALTOM: 2<sup>nd</sup> semestre 2020
- **Mise en place de l'ECT début 2021**
- 

**Levier n°2 : Amélioration de la collecte de proximité pour les secteurs inférieurs à la valeur de référence 30kg/hab/an emballages (hors verre)**

Déploiement des colonnes transformées en multi-matériaux (meilleur maillage) et achat de nouvelles colonnes multimatériaux, actions ciblées sur les communes inférieurs à 20 kg/hab/an en 2018.

#### **Levier n°5 : Harmonisation des schémas de collecte (PAP/PAV)**

Passage en multi-matériaux sur les colonnes : transformation des colonnes Corps Creux et Corps Plats en multi-matériaux : mise en place de nouveaux opercules si nécessaires et changement de la signalétique des CP (qui devait déjà se faire sur les CC à cause de l'ECT).

### **10. TROPHEE DU VERRE 2018**

Lors du dernier comité syndical la commune de Montfermy a été déclarée gagnante du trophée du verre avec une augmentation de 7,8 kg de verre collecté par habitant (passage de 17,56 à 25,35 kg/hab.).

Une colonne à verre leur sera remise courant septembre. Ce sera l'occasion de verser 1000 € à la ligue contre le cancer.

### **11. CONSULTATION POUR LA COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES (EMBALLAGES ET VERRE)**

Lors du dernier comité syndical du 6 mars, il a été validé le principe de lancer un groupement de commande pour la collecte des PAV.

Groupement porté par le SICTOM des Couzes

- Durée : 1 an, renouvelable 2 fois
- 2 lots : Lot n°1 : CC et CP (option multimatériaux et ECT à partir 2021) Lot n°2 : verre
- Procédure appel d'offres
- Lancement publicité vers mi-juillet
- Remise des offres : 23 septembre 2019
- Commission d'appel d'offres (avec participation du SICTOM) : Octobre 2019

### **12. AVENANT N°2 CONTRAT DE REPRISE DES CARTONS D'EMBALLAGES EPR**

Vu la délibération en date du 8 décembre 2017 relative à la signature du Contrat pour l'Action et la Performance CAP - Barème F avec CITEO (Emballages et Papiers) et les repreneurs des différents matériaux – 2018-2022,

Monsieur le Président, rappelle qu'après consultation de différents opérateurs, le SICTOM Pontaumur Pontgibaud, au travers du groupement de commande constitué sous le nom de CSA3D, a attribué à EPR (Véolia) les prestations de reprise des matériaux Cartons d'emballages non complexés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il explique que le marché des matières fibreuses est largement affecté depuis plusieurs mois par des tensions brutales et non prévisibles provoquées par des changements de réglementation douanière, principalement sur la Chine.

Le Repreneur a déjà sollicité une renégociation des prix minimum garantis pour une durée de 5 mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ; fixé à 85€/t pour passer à 30 €/t.

Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer un second avenant afin de fixer le prix minimum garanti pour une durée de 7 mois à 40 €/t, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2019.

**Ayant entendu la présentation de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec EPR

### **13. CONSULTATION POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE COLLECTE 26 TONNES**

Cette année, le SICTOM a renouvelé sa flotte de 2 véhicules 19 t depuis début avril (DAF/MAN).

Fin mai, une consultation a été lancée en procédure adaptée pour l'acquisition d'un camion BEOM 26 tonnes afin de remplacer le dernier camion acheté en 2014.

Le SICTOM a choisi de racheter un 26 tonnes pour plusieurs raisons : Besoin de ce volume sur certaines tournées d'OMR et surtout d'emballages éloignées du quai de transfert, extension des consignes de tri prévue en 2021, projet de passer à la collecte des ordures ménagères une fois tous les 15 jours sur certains secteurs.

Après analyses des offres, le Président propose de retenir les entreprises suivantes :

**Lot n° 1** Châssis 26 tonnes : SCANIA pour une valeur de 91 000 €HT (contrat maintenance pour 7 ans sera pris en option 385€HT/mois)

**Lot n°2** BEOM 20 m³ : FAUN pour une valeur de 69 660 €HT

### **14. Etude diagnostic/optimisation des déchèteries au niveau du VALTOM : Avancement des projets**

Une mission de maîtrise d'œuvre va être réalisée par le bureau d'études Géoconception pour la réalisation de travaux d'agrandissement sur la déchèterie de Pontaumur (plateforme et 1 quai supplémentaire pour pouvoir trier de nouveaux flux (placoplatre, Ressourcerie...).

Des nouveaux panneaux d'informations sont installés actuellement sur les 4 déchèteries.

### **15. SIGNATURE NOUVELLE CONVENTION ECODDS**

Vu la délibération du 6 décembre 2013 qui autorisait le Président à signer la convention d'adhésion à ECO DDS pour la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques des ménages.

Vu la publication de l'arrêté du 15 janvier 2019, modifiant l'arrête du 20 août 2018 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets diffus spéciaux pour le cas des catégories 3 à 10,

EcoDDS a été agréé pour une durée de 6 ans. Depuis cette date, de nombreuses collectivités contestent la conformité de l'agrément délivré à l'Eco-organisme aux dispositions du cahier des charges, et ce en raison de plusieurs clauses de la convention type proposée aux collectivités locales par EcoDDS et figurant en annexe de sa demande d'agrément.

Le SICTOM ne peut accepter les termes d'un contrat qui viserait à soustraire EcoDDS du respect des exigences fixées au cahier des charges d'agrément ou encore à dédouaner les metteurs en marché de l'entièreté de leur responsabilité.

Cependant, il est nécessaire de signer la convention ainsi que les avenants n° 1 et n° 2 à la convention type entre ECODDS et le SICTOM Pontaumur Pontgibaud, afin que la collecte des Déchets dangereux soit possible après le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Oùï l'exposé du Président et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec l'éco organisme Eco DDS et ces 2 avenants
- **DEMANDE** à Monsieur le Président d'envoyer un courrier au Ministère de la transition écologique et solidaire afin d'exprimer son opposition au projet de contrat.

## 16. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT

### Emprunt achats 2 BEOM

Pour financer son programme d'investissement hors taxe, le SICTOM Pontaumur Pontgibaud contracte auprès du Crédit Agricole Centre France dont le siège est 3 avenue de la libération à Clermont Ferrand un emprunt de 220 000 euros (Deux cent vingt mille euros) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

|  |               |
|--|---------------|
| <u>Montant maximum</u> :               | 220 000 euros |
| <u>Durée</u> :                         | 5 ans         |
| <u>Taux</u> :                          | Fixe – 0,59 % |
| <u>Date 1<sup>ère</sup> échéance</u> : | 1/04/2020     |
| <u>Echéance</u> :                      | annuelle      |
| <u>Montant échéance</u> :              | 44 781,85 €   |

Pour financer la TVA de son programme d'investissement, le SICTOM Pontaumur Pontgibaud contracte auprès du Crédit Agricole Centre France dont le siège est 3 avenue de la libération à Clermont Ferrand un emprunt de 60 000 euros (Soixante mille euros) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

|  |               |
|--|---------------|
| <u>Montant maximum</u> :               | 60 000 euros  |
| <u>Durée</u> :                         | 1 an          |
| <u>Taux</u> :                          | Fixe – 0,45 % |
| <u>Date 1<sup>ère</sup> échéance</u> : | 1/04/2020     |
| <u>Echéance</u> :                      | annuelle      |
| <u>Montant échéance</u> :              | 60 270 €      |

### Ligne de trésorerie juin 2019

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud a contracté auprès du Crédit Agricole Centre France une ligne de trésorerie de 500 000 euros (cinq cent mille euros) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Etablissement : Crédit Agricole Centre France

Montant plafond : 500 000 €

Index : T4M

Marge : + 0,70 %

Païement des intérêts : trimestriel à terme échu

Frais dossier : 0.15% soit 750 €

## 17. QUESTIONS DIVERSES



Néant

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 20h30.

Saint Ours les Roches, le 12 septembre 2019

Laurent BATTUT,  
Président du SICTOM.

